



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Conseil académique pour la scolarisation des élèves et des étudiants handicapés - vendredi 10 février 2012

### Exploitation des résultats des enquêtes DGESCO/DEPP n°3 et 12 pour l'année 2011-2012 et analyse de l'évolution de la scolarisation sur les cinq dernières années scolaires

*Ces enquêtes DGESCO/DEPP n°3 et 12 concernent les élèves scolarisés dans l'enseignement  
préélémentaire, élémentaire et dans le second degré, public et privé sous contrat, qui, en raison d'un  
handicap ou d'un trouble de la santé invalidant, bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)  
suite à une demande effectuée par la famille auprès d'une MDPH.*

En 2011-2012, **9853 élèves en situation de handicap**, et bénéficiant à ce titre d'un projet personnalisé de  
scolarisation (PPS), sont scolarisés dans l'académie d'Aix-Marseille.

Près de **76% des écoles** et plus de **82% des établissements du 2<sup>nd</sup> degré** scolarisent au moins un élève  
en situation de handicap.

Parmi ces **9853 élèves 64% sont scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré et 36% dans le 2<sup>nd</sup> degré**, 73% sont  
scolarisés à titre individuel et 27% dans des dispositifs collectifs (CLIS ou ULIS).

**Rappel** : Si la scolarisation s'effectue prioritairement en milieu ordinaire, certains enfants ou adolescents  
nécessitent, en accord avec les familles, une prise en charge globale plus importante. A ce titre ils sont  
orientés en établissements médico-sociaux ou en établissements hospitaliers. Dans notre académie, cela  
concerne 3907 élèves, 3206 en EMS et 701 en établissements hospitaliers (données enquête DGESCO/EN  
32 en 2010-2011). 90% de ces jeunes sont scolarisés, pour la plupart au sein d'une unité d'enseignement de  
l'établissement, 10% d'entre eux n'ont pas de projet de scolarisation.

## Elèves handicapés scolarisés dans chacun des degrés d'enseignement

### Effectifs élèves handicapés dans les établissements publics et privés S/C du MEN de l'académie d'Aix-Marseille

Degré	Modalité de scolarité	2007	2008	2009	2010	2011
1er degré	Scolarité INDIVIDUELLE	3 373	3 734	4 148	4 292	4 470
	Scolarité COLLECTIVE	1 753	1 725	1 682	1 757	1 830
Total 1er degré		5 126	5 459	5 830	6 049	6 300
2d degré	Scolarité INDIVIDUELLE	2 280	2 438	2 375	2 570	2 680
	Scolarité COLLECTIVE	402	542	666	759	873
Total 2d degré		2 682	2 980	3 041	3 329	3 553
Total		7 808	8 439	8 871	9 378	9 853

source : enquêtes 3 et 12 de la DGESCO, hors post bac, hors CNED

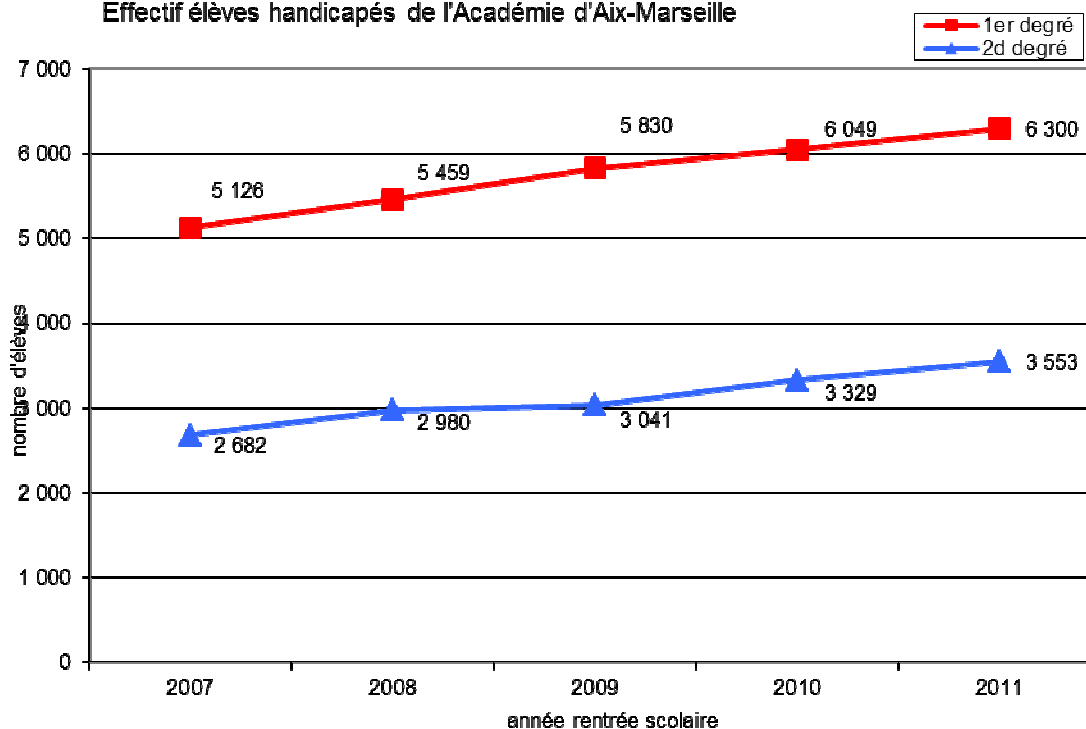
### Part des élèves handicapés rapportée au nombre total d'élèves scolarisés dans les établissements publics et privés S/C du MEN de l'académie d'Aix-Marseille

	2007	2008	2009	2010	2011
effectif élèves handicapés 1er degré	5 126	5 459	5 830	6 049	6 300
Effectifs d'élèves au constat de rentrée 1er degré PU + PR sous contrat	280 453	278 830	278 397	280 408	280 159
<b>% 1er degré</b>	<b>1,83%</b>	<b>1,96%</b>	<b>2,09%</b>	<b>2,16%</b>	<b>2,25%</b>
effectif élèves handicapés 2nd degré	2 682	2 980	3 041	3 329	3 553
Effectifs d'élèves au constat de rentrée du 2nd degré PU + PR s/c (hors post bac, hors EREA, y compris FC et SEGPA)	241 029	239 578	237 797	237 395	238 149
<b>% 2d degré</b>	<b>1,11%</b>	<b>1,24%</b>	<b>1,28%</b>	<b>1,40%</b>	<b>1,49%</b>
total effectif élèves handicapés	7 808	8 439	8 871	9 378	9 853
Total effectif d'élèves au constat de rentrée	521 482	518 408	516 194	517 803	518 308
<b>% ensemble</b>	<b>1,50%</b>	<b>1,63%</b>	<b>1,72%</b>	<b>1,81%</b>	<b>1,90%</b>

source : enquêtes 3 et 12 de la DGESCO, hors post bac, hors CNED

Sur ces 5 dernières années scolaires, le nombre d'élèves handicapés scolarisés dans les établissements publics et privés de l'académie est passé de 7808 à 9853, soit **une augmentation de 2045 élèves**, faisant ainsi évoluer le pourcentage d'élèves en situation de handicap rapporté à la population scolaire générale de **1,5% à 1,9%**. Le taux d'élèves handicapés dans notre académie est de 2,25% dans le 1<sup>er</sup> degré et de 1,49% dans le 2<sup>nd</sup> degré en 2011, il était respectivement de 1,83% et de 1,11% en 2007.

### Effectif élèves handicapés de l'Académie d'Aix-Marseille



Si l'on observe attentivement ce mouvement sur chacun des degrés d'enseignement, le constat est le suivant :

- Parmi les 6300 élèves en situation de handicap dans le 1<sup>er</sup> degré, 1366 élèves sont scolarisés à l'école maternelle, 3104 en élémentaire et 1830 en CLIS (pour 1757 l'an dernier)
- Parmi les 3553 élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré, 2127 sont en collège (88 de plus que l'an dernier), 268 en LEGT et 257 en LP ( 93 élèves de plus en lycée), et 873 sont en ULIS (ce qui correspond à une augmentation de 114 élèves).
- 64% des élèves scolarisés en CLIS et 80% des élèves d'ULIS, bénéficient d'un projet d'inclusion en classe ordinaire. Ceux d'entre eux qui sont exclusivement scolarisés en CLIS ou en ULIS présentent pour 70% des troubles intellectuels et cognitifs.
- L'écart entre le nombre d'élèves scolarisés en CLIS et en ULIS souligne la nécessité d'améliorer encore le maillage du territoire académique par la création de nouvelles ULIS afin de mieux assurer la continuité du parcours entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré et ceci même si le parcours des élèves de CLIS peut se diversifier et ne pas se poursuivre exclusivement par une orientation en ULIS de collège.
- Les 475 élèves supplémentaires scolarisés dans l'académie se répartissent de manière très équilibrée cette année entre le 2<sup>nd</sup> degré (+ 225 élèves) et le 1<sup>er</sup> degré (+ 250 élèves). Il s'agit d'une avancée significative.

## Dispositifs collectifs de scolarisation dans les établissements publics et privés de l'académie

Le nombre de dispositifs collectifs de scolarisation dans l'académie se poursuit de manière significative dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Pour autant ce tableau rend mal compte des 9 nouvelles créations d'ULIS à cette rentrée : l'écart s'explique par la fermeture d'une école spécialisée sur Marseille et par l'évolution de projets devenus obsolètes qui ont nécessité une mise à jour du listing de ces classes.

L'objectif de l'académie est d'implanter prioritairement une ULIS en LP sur chacun des 16 bassins.

Dispositifs collectifs de scolarisation	2007	2009	2010	2011
Nombre de CLIS (toutes options confondues)	181	187	186	188
Nombre d'ULIS (toutes options confondues)	42(public seul)	79	85 Dont 73 en collège et 12 en LEGT ou en LP	90 Dont 74 en CLG, 16 en LEGT et 11 en LP

## Troubles ou atteintes présentés globalement par les élèves de l'enquête

*Attention : conformément à la nouvelle nomenclature des handicaps, les catégories ont été modifiées en 2009 pour ce qui concerne certains types de troubles. Il n'est donc pas pertinent dans ce contexte de comparer les données sur l'ensemble des 5 années.*

### Répartition par types de troubles en 2010-2011 :

	1er degré	%	2nd degré	%	Total	%
Troubles intellectuels et cognitifs	2 286	36%	832	23%	3 118	32%
Troubles du psychisme	1 710	27%	978	28%	2 688	27%
Troubles du langage et de la parole	1 018	16%	865	24%	1 883	19%
Troubles auditifs	182	3%	160	5%	342	3%
Troubles visuels	121	2%	103	3%	224	2%
Troubles viscéraux	118	2%	100	3%	218	2%
Troubles moteurs	398	6%	393	11%	791	8%
Plusieurs troubles associés	404	6%	94	3%	498	5%
Autres troubles	63	1%	28	1%	91	1%
<b>Total</b>	<b>6 300</b>	<b>100%</b>	<b>3 553</b>	<b>100%</b>	<b>9 853</b>	<b>100%</b>

Si l'on observe le tableau ci-dessus correspondant à la répartition des différents troubles en 2011-2012, on remarque que ce sont les **troubles des fonctions supérieures (répartis entre troubles intellectuels et cognitifs, troubles du psychisme, troubles du langage et de la parole)** qui sont le plus largement représentés : ils correspondent à 78% des handicaps que présente la population concernée par l'enquête.

Et ce sont sur ces 3 catégories que l'on trouve les variations les plus marquées : le nombre d'élèves présentant des troubles intellectuels et cognitifs diminuent cette année de façon importante (- 218 élèves) tandis que les élèves présentant des troubles du psychisme augmentent (+ 173) et surtout ceux présentant des troubles du langage et de la parole (+ 335). Ce dernier trouble représente à lui seul 50% des nouveaux élèves handicapés scolarisés cette année.

Ce sont enfin sur ces 3 premiers types de troubles que les différences se marquent le plus en terme de poursuite du parcours du 1<sup>er</sup> vers le 2<sup>nd</sup> degré. Et on peut observer également que ce sont parmi les élèves de CLIS (pour 68%) et parmi les élèves d'ULIS (pour 63%) que les troubles intellectuels et cognitifs sont le plus représentés.

Les proportions des autres types de troubles restent assez stables sur ces 5 années semblables à ceux de la France métropolitaine et des DOM. Le nombre de cas augmentent légèrement et régulièrement.

Les élèves qui présentent **des troubles visuels, auditifs, viscéraux ou bien encore moteurs**, sont en nombre **sensiblement identique entre les deux degrés de la scolarité**, ce qui semble indiquer que leur parcours se réalise de manière plutôt satisfaisante, sous réserve des compensations nécessaires.

## **Temps de scolarité et compensations particulières**

Il importe de souligner le **taux élevé de scolarisation à temps complet** dans un mouvement qui se poursuit encore : 80% des élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (cette proportion était de 74% en 2009) et 93% dans le 2<sup>nd</sup> degré (pour 90% en 2009).

Un faible pourcentage d'élèves est scolarisé à temps partagé entre le milieu ordinaire et un établissement médico-social ou hospitalier :

- Avec un établissement médico-social cela concerne 4,1% des élèves du 1<sup>er</sup> degré et 3% de ceux du 2<sup>nd</sup> degré
- Avec un établissement hospitalier cela concerne 3,9 % des élèves du 1<sup>er</sup> degré et 1% de ceux du 2<sup>nd</sup> degré.

Au niveau national, ce taux est globalement de près de 6%.

Comme l'an dernier, 14% des élèves du 1<sup>er</sup> degré et 23% de ceux du 2<sup>nd</sup> degré bénéficient **d'un transport spécifique**.

Le pourcentage d'élèves bénéficiant d'un **matériel pédagogique adapté** continue à augmenter dans le 2<sup>nd</sup> degré : de 15,3% en 2009 il est de 23% cette année. Dans le 1<sup>er</sup> degré, après avoir augmenté de 4,7% en 2009 à 7% l'an dernier, il est resté stable cette année.

## **Accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS individuel ou collectif)**

**Rappel** : nous avons observé l'an dernier que 64% des élèves bénéficiaient d'un accompagnement par un AVS soit à titre individuel, soit à titre collectif.

Mais cette année, seul le nombre des élèves **accompagnés individuellement par un AVS** est recueilli par l'enquête, à l'exclusion de ceux (les 2700 scolarisés en CLIS ou en ULIS) qui bénéficient d'un accompagnement par un AVS collectif et qui ne sont donc plus comptabilisés.

La modification du recueil de cette donnée semble avoir introduit quelques incompréhensions et le chiffre obtenu (concernant près de 47% des élèves) ne semble pas fiable.

Nous ne pouvons donc pas comparer ces données pour en observer l'évolution.

On peut toutefois souligner deux points :

- les prescriptions par les MDPH d'un accompagnement individuel par un AVS continuent à augmenter régulièrement
- celles-ci concernent environ 55% des élèves du 1<sup>er</sup> degré et 34% de ceux du 2<sup>nd</sup> degré.

\*\*\*